28

Seizième session du groupe de travail de l'Examen périodique universel
(22 avril – 3 mai 2013)

Azerbaïdjan

Intervention du ~~Représentant Permanent de la France~~
Genève, le mardi 30 avril 2013 (après-midi) Katerina DOYTCHINOV

Merci, Monsieur le Président.

Je remercie la délégation de l'Azerbaïdjan pour la présentation de son rapport national.

La France salue la ratification par l'Azerbaïdjan du Protocole facultatif à la Convention contre la torture et la désignation de l'Ombudsman comme mécanisme national de prévention.

La France souhaite faire les recommandations suivantes à l'Azerbaïdjan :

- Protéger et garantir les libertés d'expression et d'association, afin que les défenseurs des droits de l'homme, les ONG et les acteurs de la société civile puissent mener leurs activités, sans crainte d'être mis en danger ou harcelés ;

- Respecter dans la loi et la pratique les normes internationales relatives à la liberté de manifester pacifiquement et ouvrir un dialogue avec les représentants de la société civile afin d'établir une liste de sites, notamment dans le centre de Bakou, où des manifestations puissent se dérouler en toute liberté ;

- Garantir et systématiser le recours à des enquêtes indépendantes et impartiales en cas d'allégation de torture ;

- Mettre en œuvre les dispositions réglementaires récemment édictées en matière de droits de propriété et s'assurer qu'elles seront pleinement appliquées par les instances judiciaires compétentes ;

- Ratifier la Convention sur les disparitions forcées et reconnaître la compétence du Comité pour recevoir et examiner les communications individuelles ou provenant d'autres Etats.

Je vous remercie./.